

# ETUDE PRÉALABLE À LA COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Communauté Urbaine Caen la Mer envisage, avec le concours de son concessionnaire Normandie Aménagement, la réalisation d'une troisième phase d'extension pour la zone d'activités LAZZARO sur la commune de Colombelles.

Le projet consiste à aménager un peu plus de 32 ha de terres agricoles de très bonne qualité agronomique.

Afin de répondre aux exigences de l'article L112-1-3 du Code rural et du décret n°2016-1190 du 31 août 2016, une étude préalable à la compensation collective agricole est nécessaire pour permettre au projet de se concrétiser.

### La réponse de la Chambre d'agriculture

Réaliser une étude préalable à la compensation collective agricole afin d'évaluer l'impact de la perte des terres sur l'économie agricole du territoire :

- **Rencontre des agriculteurs** impactés
- Identification des **filières amont et aval** liées à leurs pratiques sur l'emprise du projet
- Définition de **pistes d'actions ou de projets** à financer



## POINTS DE REPÈRE

### Situation

Zone d'activités LAZZARO sur la commune de Colombelles (Communauté Urbaine Caen la Mer)

### Porteur du projet

Communauté Urbaine Caen la Mer

### Calendrier

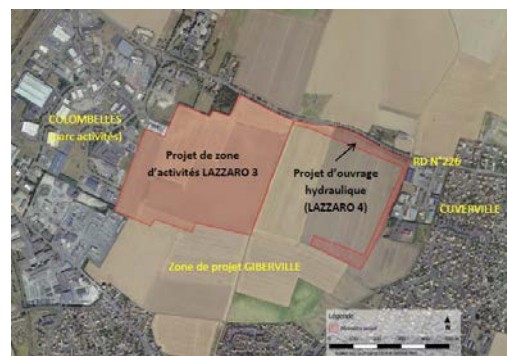
Octobre 2018

### Partenaires / financeurs

Caen la Mer - Colombelles  
Normandie Aménagement

## RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- **Évaluation de l'impact de la perte des terres sur l'économie agricole du territoire** : 1,33 € / m<sup>2</sup>.
- **Propositions de pistes d'actions ou de projets à financer** afin de pouvoir consolider l'économie agricole impactée par le projet.
- **Avis favorables de la CDPENAF et du Préfet** pour l'étude.



« Un montant cohérent de compensation a été proposé »  
Extrait de l'avis du Préfet en date du 28 mai 2019